Le Nord

ADMINISTRATION 15, rue d'Angleterre, 15 — LILLE — **BUREAU D'ANNONCES** 1, rue des Sept-Agaches (Grand'Place)

CONDITIONS

Par la poste, Un an	20 francs
Six mois	10 francs
Trois mois	5 francs

Départements non-limitrophes et Etranger, port en sus.

PUBLICITÉ

Annonces	la ligne	0,40
Réclames	—	0,75
Faits-divers	—	2,00
Chronique locale	—	4,00
Echos	—	5,00
Gazette du Nord	—	6,00

Temps probable. — En France, des pluies orageuses sont probables avec temps moyennement chaud.

Quand la Croix eut été dressée sur le Calvaire, une paix incompréhensible descendit non seulement sur les hommes, mais sur toute la création.

E. HELLO.

CHAMBRE DES DEPUTES

Fin de la séance du lundi 19 juin 1911

LA R. P.

M. BRETON dit qu'il retire provisoirement son contre-projet (Exclamations) auquel on reviendra lorsque les partisans de la R. P. auront reconnu leur impossibilité à se mettre d'accord. (Interruptions sur divers bancs. Applaudissements sur les bancs proportionnalistes.)

M. Th. REINACH développe un autre contre-projet basé sur le scrutin de liste par circonscription élisant un député par 80.000 habitants et chaque circonscription élisant 3 à 8 députés.

M. GROUSSIER combat le projet qui, à son avis, n'assure pas la représentation des minorités.

Le contre-projet Reinach est repoussé par 276 voix contre 3 (Rires prolongés).

La suite de la discussion est renvoyée à cette après-midi 2 heures.

Séance levée à 6 h. 55.

SÉNAT

Suite et fin de la séance du 19 juin 1911

Le Budget de la Guerre

Le général LANGLOIS appelle l'attention du Sénat sur la situation des éleveurs, qui a grand besoin d'être améliorée. Il faut relever les prix d'achat.

Le général GOIRAND dit qu'il prendra les mesures nécessaires pour donner satisfaction au général Langlois.

Le comte de GOULAINE. — Le cheval français a des qualités toutes spéciales qu'il doit au sol sur lequel il est élevé, et à la nourriture qui lui est donnée.

Le général GOIRAND. — Je ferai tous mes efforts pour favoriser la production du cheval français, dans les meilleures conditions possibles. Notre cavalerie est supérieure.

M. CHAPUIS appelle l'attention du Sénat sur la question des « Frigorifiques ». Il y aurait lieu de mulpiplier ces appareils pour que nous ayons, le jour de la déclaration de guerre, tout ce qui est nécessaire à l'alimentation du soldat (Très bien).

M. BLANCHER, à propos du couchage des troupes et d'ameublement, se plaint de ce que l'on accorde des avantages excessifs à de soi-disantes Coopératives.

M. DELAHAYE réclame de nouvelles économies sur le même chapitre.

Le docteur LABBÉ demande la création de Dépôts de convalescents pour les jeunes soldats que leur famille ne peut plus recueillir.

M. LE PROVOST de LAUNAY réclame plus de justice dans l'attribution des secours, notamment pour les veuves et les soldats blessés.

Répondant à une interruption en ce qui concerne la gratuité des écoles militaires, le général GOIRAND dit que le projet de loi sur la gratuité des écoles militaires, est imminent.

Des observations sont présentées sur les médecins militaires coloniaux, par MM. Flaissières, le docteur Peyrot et le ministre de la guerre.

On en est au chapitre 94, et le budget de la guerre en comporte 110.

Les sénateurs jugent qu'ils ont assez siégé.

La séance est levée à 7 heures 10.

Séance ce matin à 9 heures.

Est-ce un bien? Est-ce un mal?

Voici qu'on annonce que des gisements aurifères ont été découverts dans le département de la Creuse, communes de Budelière et d'Evaux : l'or y abonde, dit-on — et le minerai se présente dans des filons nombreux d'une teneur fort élevée.

Quelle aubaine si c'est vrai !

Comment, sous ces causses dénudées, sous cette terre ingrate que la sueur de tant de générations n'a pu féconder, il y aurait de l'or, il y aurait de ce métal précieux à la poursuite duquel tant de gens courent toute leur vie, haletants, jamais rassasiés.

Tel pauvre paysan deviendrait tout à coup riche, toute une région se transformerait. Des usines surgiraient. Des richesses insoupçonnées, des fortunes jailliraient du sol. Ces landes désolées deviendraient un nouvel Eldorado, un Alaska mirifique ! Quelle aubaine !

Oui, mais aussi quelle calamité. La fièvre de l'or s'emparant de paisibles paysans jusqu'ici satisfaits de leur sort, tout à coup assoiffés de gains rapides, immédiats ; un coin de pays un peu sauvage jusqu'ici resté intact, et maintenant perdu pour ceux qui aiment encore la vraie nature, le pittoresque, la terre brute, inviolée.

Une bande d'aventuriers de tout poil s'abattant sur les paisibles villages qui sommeillaient au long des blanches routes, y apportant des passions violentes, un âpre désir de fortune, un souffle malsain poussant les uns à lâcher la charrue, les autres à dédaigner la cognée et l'outil.

Déjà, pour le salaire un peu plus gros, l'industrie a déraciné tant de campagnards qui sont devenus de malheureuses bêtes de somme.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ? — Faut-il accueillir l'événement comme un bienfait des dieux ou comme le présent détestable d'un mauvais génie.

Est-ce un bien ? est-ce un mal ? Le problème se pose à chaque instant.

Il n'y a pas trois ans, l'aviateur Ferber remportait à Paris le prix de l'Aéro-Club dans un vol de deux cents mètres de long, à quatre mètres de terre.

Peu après, on s'extasiait sur les exploits de Farman franchissant les 27 kilomètres qui séparent le camp de Châlons de Reims, en 17 minutes.

Maintenant on franchit les Alpes et les Pyrénées ; hier on annonçait que Nieuport a fait, avec passager, 103 kilomètres à l'heure et que Leblanc a battu tous les records de vitesse du monde, en faisant 150 kilomètres en 73 minutes !

C'est donc bien une réalité que cette conquête de l'air rêvée par l'homme depuis si longtemps ; — sera-t-elle un progrès ou un mal ?

Certes, on ne peut qu'admirer le génie et les efforts de l'homme qui a su se construire une machine aussi merveilleuse. — L'aviation est une véritable école d'énergie et de mépris de la mort, elle est un magnifique témoignage de ce que des hommes de notre race sont encore capables d'entreprendre au péril de leur existence.

Mais si elle cesse d'être un sport de hardis amateurs, pour devenir un moyen usuel de locomotion, un mode nouveau de communication elle opérera une révolution d'une portée incalculable, dans les conditions de vie et les relations des hommes entre eux.

Dès lors on peut se demander si cette invention nouvelle sera une nouvelle cause de rivalités, de guerres, de luttes de races, ou ouvrira une source de facilités de vie, de bien-être, d'union et de paix entre les hommes.

Ce qui est certain c'est que, si on avait mis à s'élever au-dessus des choses de la terre, pour conquérir le Ciel, la même ardeur, la même persévérance qu'on a mise à la conquête de l'air, on aurait plus fait pour le progrès et le bonheur de l'humanité, qu'en cherchant à se frayer des voies nouvelles au-dessus de soi et à étendre la sphère de son mouvement.

Les inventions nouvelles créent des besoins nouveaux de bonheur et de bien. L'homme aura beau marcher plus vite, monter plus haut, il ne changera pas sa nature. Il n'échappera ni à la mort ni à Dieu.

Les inventions ne sont vraiment bonnes qu'à la condition de faciliter à l'homme l'accomplissement de sa destinée. Le progrès matériel n'est rien s'il ne contribue aussi au progrès moral.

Nous saluerons l'aéroplane si, en permettant à l'homme de voler dans les airs, il le rapproche un peu plus de Dieu.

Rien n'empêchera d'ailleurs, si l'aviation devient un mode ordinaire de locomotion, d'en user pour l'évangélisation du globe, pour les conquêtes de la Croix.

A. R. T.

Gazette du Nord

On annonce la mort :

— A LILLE, 3, rue de la Bassée, de **M. Louis Delaporte**, chevalier de la Légion d'honneur, à l'âge de 71 ans, muni des sacrements.

— A LILLE, 23, rue du Nouveau-Siècle, de **Mme veuve Louis Wahanin, née Marie Mahieu**, décédée à l'âge de 88 ans, munie des sacrements.

Les funérailles ont lieu aujourd'hui, mardi, à dix heures, en l'église Saint-Etienne.

— A LILLE, de **M. Modeste Delahaye**, propriétaire, décédé dans sa 92e année, muni des sacrements de la Sainte Eglise.

M. Delahaye était le beau-père de M. Léon Basquin, directeur des Compagnies « Le Nord » et la « Foncière-Transports », et le grand-père des abbés Modeste Basquin, vicaire à Croix (Saint-Martin), André et Léon Basquin.

Les funérailles auront lieu mercredi, à onze heures, au Sacré-Cœur, à Lille.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leurs familles nos chrétiennes condoléances.

Jésus, Marie, Joseph (7 ans et 7 quarant.).

— Samedi a été célébré, à onze heures et demie, dans l'église paroissiale de **BERGUES**, au milieu d'une assistance choisie et sympathique, le mariage de **Mlle Suzanne Lamstaes** avec **M. Charles Damiens.**

Le consentement des deux époux a été reçu par l'oncle de la mariée, le doyen de Comines, assisté du vénéré chanoine Deman, doyen de Bergues.

Dans une éloquente allocution, l'abbé Lamstaes, après avoir rappelé les sentiments profondément chrétiens des deux familles, a, en termes émouvants, démontré la beauté du mariage catholique indissoluble et quelle force durable l'amour humain possédait, appuyé sur l'amour divin.

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlles Claire et Yvonne Ernoult**, filles de M. et Mme François Ernoult-Taffin, de **ROUBAIX**, avec **MM. Pierre Fromont** et **Charles Heidsieck.**

— Nous apprenons les fiançailles de **Mlle Lucie Hennion**, fille de M. Jules Hennion, filateur à **HALLUIN**, avec **M. Robert Guérin**, fils de M. Pierre Guérin, brasseur à **SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE.**

ÉCHOS

INSTITUTION LIBRE DE MARCQ-EN-BARŒUL

La procession solennelle du Très Saint Sacrement aura lieu le dimanche 25 juin, à 4 h. 30, dans les jardins du Collège.

NOUVELLES MILITAIRES

Gendarmerie. — Sont nommés dans la gendarmerie :

1re légion, compagnie du Nord, arme à pied : M. Raoul Bouchez, ancien caporal, proposé par la compagnie du Pas-de-Calais.

Compagnie du Pas-de-Calais, arme à cheval : MM. Charles Haviez, ancien brigadier, proposé par la compagnie du Nord (élève), et Léon Demeulemester, ancien brigadier, proposé par la compagnie du Nord (élève).

Arme à pied : MM. Joseph Delbart, ancien caporal, proposé par la compagnie du Nord ; René Boulogne, ancien sergent, proposé par la compagnie du Nord.

Armée territoriale. — Ecole d'instruction. — Les officiers de l'armée territoriale dont les noms suivent ont reçu une lettre de félicitations pour le zèle et le dévouement qu'ils ont montrés dans le fonctionnement des écoles d'instruction en 1910 :

1er corps d'armée. — Ecole d'instruction de Lille : MM. Pajot, chef de bataillon au 1er régiment territorial d'infanterie ; Lemaire, capitaine au 1er régiment territorial d'infanterie ; Wauquier, capitaine au 8e régiment territorial d'infanterie ; Becquerieau, capitaine au 1er régiment territorial d'infanterie ; Boitelle, capitaine au 9e régiment territorial d'infanterie ; Beauvois, lieutenant au 8e régiment territorial d'infanterie.

Ecole d'instruction de Valenciennes : MM. Poiriera, capitaine au 2e rég. territorial d'infanterie ; Vilain, lieutenant de réserve au 127e rég. d'infanterie.

Ecole d'instruction d'Arras : MM. Caron, chef de bataillon au 5e rég. territorial d'infanterie ; Mulard, capitaine au 5e rég. territorial d'infanterie ; Crinon, capitaine au 5e rég. territorial d'infanterie ; Tartar, lieutenant de réserve au 110e régiment d'infanterie.

Ecole d'instruction de Dunkerque : M. Collet, capitaine au 8e régiment territorial d'infanterie.

MARINE MARCHANDE

M. Durier, capitaine du feu flottant « Dijck », de la rade de Dunkerque, est nommé maître de port de 4e classe et attaché au port de Gravelines.

— Le matelot Boulanger, inscrit à Gravelines, reçoit un témoignage officiel de satisfaction pour sauvetage d'un enfant tombé dans le chenal de Gravelines.

PONTS-ET-CHAUSSÉES

Conducteurs. — MM. Miens et Panien, du département du Nord, sont déclarés admissibles à l'emploi de conducteurs.

CIRCUITS TÉLÉPHONIQUES

L' « Officiel » publie un décret autorisant la Chambre de Commerce de Lille à emprunter 174.000 francs pour l'établissement de circuits téléphoniques.

BREVET ÉLÉMENTAIRE

Garçons

Trois cent quarante-neuf concurrents se sont présentés lundi pour subir les épreuves du brevet élémentaire. Nous avons exactement cent concurrents de plus qu'en 1903.

ORTHOGRAPHE

Les murs de Fez,

Le soleil baisse déjà quand nous arrivons, mon garde et moi, dans la première des enceintes ; elle est déjà pleine d'ombre. Les hauts murs, les hauts murs sombres, masquant tout, font subitement baisser la lumière comme des écrans immenses ; avec leurs alignements de pointes aiguës, ils ont l'aspect menaçant et cruel. Au milieu de la muraille du fond, la grande ogive qui mène plus avant dans ces repaires s'ouvre là-bas, flanquée de ses quaire tours carrées, qui montent tout d'une pièce, imposantes à la façon du donjon de Vincennes, avec quelque chose de plus méchant à cause de leur couronnement de pointes de pierre.

Le sol de cette cour est semé de cailloux, de débris quelconques, avec des trous, des ossements : deux ou trois chameaux s'y promènent, en quête d'herbe rare, ayant l'air tout petits au pied de si hautes et grandes choses : perdu dans un coin, il y a aussi un campement de tentes blanches comme un village de pygmées ; — et trois personnages drapés de burnous, qui sortent, là-bas, de l'obscurité de la grande porte, me paraissent lilliputiens. En l'air, il y a les inévitables cigognes, qui traversent le carré vide découpé au ciel par les dents d'ombre des créneaux. Et des milliers, des milliers d'oiseaux, d'un noir luisant, sont plaqués en grappes contre les murs, se touchant tous, se poussant, grimpant les uns sur les autres, formant des taches grouillantes, comme ces couches épaisses de mouches qui s'abattent l'été sur les choses immondes.

Pierre LORI.

Questions

1. — Nature des propositions contenues dans la première phrase : « Le soleil baisse déjà quand nous arrivons mon garde et moi, dans la première des enceintes : elle est déjà pleine d'ombre ».

2. — Que signifient les termes : écran, ogive, repaire ?

3. — Expliquez les expressions : une ogive flanquée de quaire tours ; — des tours qui montent tout d'une pièce ; — des chameaux en quête d'herbe rare.

4. — Quelle impression se dégage de cette description ?

COMPOSITION FRANÇAISE

La route nationale.

Dites par qui est suivie la route nationale qui passe le plus près de chez vous ;

A qui elle rend le plus de services ; aux marchands, aux promeneurs, aux voyageurs, etc. ;

A quelle époque elle est le plus fréquentée;

Si le chemin de fer voisin l'a fait abandonner ;

Si elle est bien entretenue, etc.

ARITHMETIQUE

I. — Deux cyclistes parcourent une piste circulaire, le premier en une minute quatre secondes, et l'autre en une minute dix secondes. Ils partent en même temps. Combien chacun fera-t-il de tours avant qu'ils se retrouvent ensemble au point de départ ? Combien leur faudrait-il de temps pour se retrouver ensemble si, montés sur des motocyclettes, chacun doublait sa vitesse ?

II. — Dans une division, 542 est le dividende et 12 le quotient. Trouver les nombres qui peuvent servir de diviseurs et de restes et montrer qu'il n'en existe pas d'autres.

ECRITURE

En l'air, il y a les inévitables cigognes, qui traversent le carré vide découpé au ciel par les dents d'ombre des créneaux.

Jeanne d'Arc en Cassation

Nous avons signalé la condamnation de quatre personnes par le juge de paix d'Armentières pour avoir arboré à leur fenêtre l'image de Jeanne d'Arc le jour de sa fête.

Cet outrage judiciaire à la mémoire de l'héroïne française devait être relevé.

L'un des condamnés, M. l'abbé Renaut, ne s'est pas contenté de se pourvoir en cassation, il a adressé au Cauchon... de paix d'Armentières la lettre suivante :

Monsieur le Juge,

Vous m'avez condamné jeudi dernier pour avoir arboré le dimanche 28 mai, pacifiquement et sans aucune arrière-pensée, l'image de Jeanne d'Arc.

Je vous en remercie. Vous avez fait faire un grand pas à la cause d'une plus grande liberté et d'une plus large tolérance. Néanmoins, j'informerai M. le Procureur de Lille et M. le Ministre de la Justice de votre décision.

Recevez, Monsieur le Juge, mes hommages les plus empressés.

Armentières, le 17 juin 1911.

Abbé RENAUT, 11, rue du Sacré-Cœur.

En même temps, l'abbé Renaut a écrit à M. le procureur de la République de Lille :

Monsieur le Procureur,

Votre attention a été certainement appelée sur le fait qui s'est passé jeudi dernier au tribunal de police, où M. le juge de paix d'Armentières qui le présidait m'a condamné pour avoir arboré à l'instar de milliers d'autres à Armentières, à Lille et ailleurs, l'image de Jeanne d'Arc, le dimanche 28 mai.

Je tiens cependant à vous le signaler, car comme bien vous pensez, la chose préoccupe vivement l'opinion publique et il n'est pas inutile, à mon humble avis, de recourir à la voie hiérarchique pour obtenir une fois pour toutes une décision de principe.

Veuillez agréer, Monsieur le Procureur, l'hommage de ma parfaite considération.

Abbé RENAUT.

Enfin, l'abbé Renaut a adressé au ministre de la Justice, à Paris, cette lettre :

Monsieur le Ministre,

La fête de Jeanne d'Arc a été cette année, comme les précédentes, vous ne l'ignorez pas, l'occasion d'arborer partout l'image de la grande Française.

Or, ce qui n'a été condamné nulle part, vient l'être à Armentières, dans ma personne, comme Votre Excellence pourra le constater par le compte-rendu de l'audience que j'ai l'honneur de joindre à ma présente.

Jeudi prochain, au tribunal de police d'Armentières, une affaire semblable à la mienne doit être jugée. J'ai pensé qu'une simple démarche auprès de Votre Excellence suffirait pour obtenir une intervention efficace et le beau geste que vous avez fait lors des contraventions de Bourges.

Dans cet espoir, Monsieur le Ministre, veuillez agréer, je vous prie, l'hommage de mon profond respect.

Abbé RENAUT.

La parole est au garde des Sceaux et à la Cour de cassation.

Les Manifestants D'ARMENTIÈRES en Correctionnelle

A l'audience de lundi de la 2e chambre, présidée par M. Meusy, vice-président, ont comparu les deux jeunes gens d'Armentières, Henri Petillon, 19 ans, et Henri Leclercq, 17 ans, arrêtés au cours des manifestations qui eurent lieu jeudi dernier.

INTERROGATOIRE. — LES TÉMOINS

Henri Pétillon comparaît avec ses effets civils ; mais ce n'est pas sans stupeur, qu'on voit apparaître Henri Leclercq en tenue de prisonnier et, ce qu'il y a de mieux, les cheveux coupés ras.

Le président procède aussitôt à l'interrogatoire d'identité.

— Reconnaissez-vous, dit-il à Henri Pétillon, avoir porté un coup de pied à l'agent ?

— Non, je n'ai rien fait.

Le président à Henri Leclercq. — Reconnaissez-vous avoir bousculé les agents, afin de dégager Pétillon ?

R. — Je n'ai rien fait.

— Bien, allez vous asseoir !

Le président, sans plus de formalités, passe à l'interrogatoire des deux témoins à charge, les agents Baillon et Rose d'Armentières.

L'agent Baillon raconte, que, sur l'ordre de l'inspecteur de police, il fallait dégager la rue. Il fit donc « une pression » sur la poitrine des manifestants placés au premier rang.

Pétillon refusa de circuler et lança un coup de pied dans sa direction. Ce fut son collègue Rose qui fut atteint à la cheville.

Le témoin ajoute qu'en cours de route, Leclercq l'a bousculé pour dégager son prisonnier.

Le second agent confirme, cela va sans dire, la déposition de son collègue. Il parle encore « de pression » sur les poitrines des manifestants et certifie, peut-être bien par ce que le président et le ministère public insistent, qu'il y a eu violences de la part de Leclercq.

Les deux témoins, à plusieurs reprises, répètent que les cris « A bas la République ! » ont été poussés par des camelots du Roi.

Ce délit n'est pas relevé par le parquet, qui poursuit les deux jeunes gens seulement pour coups et violences.

On appelle les témoins à décharge. M. Wuiflaume, industriel à Armentières, vient surtout comme témoin de moralité. Il déclare que les deux prévenus sont très honorablement connus. Il ne peut fournir que d'excellents renseignements sur leur compte.

Quatre jeunes gens, Charles Rodineus, Alexandre Castelle, Maurice Pennequin et Georges Roussel ont pris part à la manifestation. Ils viennent déclarer sous la foi du serment que l'affaire ne s'est pas exactement passée comme le racontent les agents. Pétillon a été subitement appréhendé ; l'agent lui a mis les menottes qu'il a serrées très fortement et, avec une vigueur toute... policière, le manifestant fut mené au poste. Quant à Leclercq il fut arrêté, sans prétexte, et comme il ne marchait pas assez vite, l'agent lui donna des coups en disant : « Avance ! fainéant ! »

Les quatre témoins dont les dépositions sont empreintes de la plus grande sincérité, à différentes reprises, parlent de la conduite des antimanifestants, qu'ils qualifient « d'apaches ».

Cela fait rire le président, qui pose plusieurs fois la question : Apaches ! ? Comment le savez-vous ?

Les témoins maintiennent leur expression et font remarquer d'ailleurs que la police semblait les soutenir.

RÉQUISITOIRE. — PLAIDOIRIE

M. Cauwès, substitut, prend la parole. Il n'a pas l'intention de dramatiser l'affaire, mais il réclame cependant condamnation, avec d'ailleurs la plus grande indulgence.

Si les manifestants, « échappés de collèges ou d'autres lieux », sont des gamins, il faut que justice se fasse, et que l'on sache qu' « en République les camelots du Roi ne peuvent pas rosser les agents ».

INCIDENT

Me Pavot, défenseur, proteste énergiquement contre la tenue que porte à l'audience son client Leclercq, alors que des effets ont été envoyés à temps...

Le ministère public. — C'est par mesure sanitaire.....

Cela paraît quelque peu abusif, car les effets envoyés à la prison étaient certes de beaucoup « plus hygiéniques » que les effets avec lesquels avaient comparu des fraudeurs avant les deux jeunes gens. C'est d'ailleurs ainsi peut-être par « mesure sanitaire » que le jeune Leclercq ne portait pas de chaussettes !...

NOUVEL INCIDENT

Cet incident à peine clos, voici qu'un nouvel incident surgit :

Me Pavot. — Mes clients doivent être poursuivis pour un autre délit, car il existe dans le dossier des pièces établissant qu'ils ont poussé les cris « A bas la République ! » Or le parquet, à la suite d'ordres, ne poursuit pas.....

M. Cauwès, se levant subitement. — Maître, c'est faux ! Je prends la responsabilité comme chef du parquet, il n'y a pas d'ordres ; j'agis en pleine indépendance, et je n'ai jamais permis et ne permettrai jamais que l'on dise cela...

Me Pavot reprend la parole et en vient alors aux faits. « L'étendard de Jeanne d'Arc, dit-il, avait été à la peine le matin ; d'honorables personnalités catholiques avaient été condamnées ; une manifestation eut lieu, et mes clients furent arrêtés. Leur faute ? Ils chantaient une cantate à Jeanne d'Arc ! Tandis qu'on les faisait taire, on n'empêchait pas les contre-manifestants de chanter.

On dit qu'ils ont frappé des agents ? Me Pavot raconte alors la suggestive histoire suivante : « Un soir de la semaine dernière, revenant de Paris, retournant chez lui, il aperçut des inscriptions fraîchement posées sur le mur du collège St-Joseph. »

Survint un agent : Ah ! je vous y prends ! — A quoi ? — Oui, vous venez d'écrire !

Et Me Pavot dut décliner ses noms et qualités. Il alla ensuite à la permanence, où bientôt les agents arrivaient et déclaraient qu'ils avaient été trop vite..... Voilà ! ce à quoi on s'expose, conclut Me Pavot.

Le défenseur parle ensuite des notes figurant au dossier ; ces notes sont écrites par l'inspecteur de police ; c'est tout dire.

Il termine en réclamant du tribunal un jugement de justice pour les camelots du Roi comme pour les autres.

LE JUGEMENT

Le tribunal, après un court délibéré sur le siège, dit d'abord que Leclercq, âgé de moins de 18 ans, a agi avec discernement.

Il reconnaît coupables les deux prévenus et condamne **Leclercq à 48 heures de prison et Pétillon à six jours de la même peine.**

Tous deux bénéficient du sursis.

LA SORTIE DES CONDAMNÉS

Quelques amis des condamnés les ont attendus à leur sortie de prison.

Les deux jeunes gens ont été vivement applaudis et félicités.

Le groupe s'est rapidement dirigé vers la gare.

Une grande fête à Fressain

La commune de Fressain prépare une grande fête pour dimanche prochain, 25 juin. C'est là qu'aura lieu le pèlerinage eucharistique diocésain que présidera Mgr Delamaire.

A dix heures et demie, Messe pontificale en plein air, dans la propriété de M. Lanvin, à trois heures, cortège religieux et historique avec le concours des paroisses des arrondissements de Douai, Cambrai et Valenciennes.

Les groupements catholiques d'hommes et de jeunes gens, les Sociétés catholiques de gymnastique et plusieurs sociétés musicales prendront part à la procession et précéderont un magnifique char sur lequel sera porté le T.-S. Sacrement.

EXPOSITION INTERNATIONALE du Nord de la France A ROUBAIX

UNE VISITE DE LA FÉDÉRATION DES INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS FRANÇAIS.

A l'occasion de sa réunion annuelle, tenue samedi à Paris, la Fédération des Industriels et Commerçants Français avait décidé de faire une excursion à Roubaix, pour en visiter la belle Exposition.

Cette visite a eu lieu hier lundi. Les membres de la Fédération sont allés à Roubaix au nombre d'une soixantaine.

Par certaines parties du programme de la journée, cette visite présentait un grand intérêt pour notre région industrielle. Il y avait, entre autres choses, une conférence sur l'Exposition par M. Georges Blondel, professeur à la Sorbonne et à l'Ecole des Hautes Etudes commerciales. Nous en aurions volontiers rendu compte à nos lecteurs. Mais, comme cela s'est déjà produit en d'autres circonstances, on avait omis à Roubaix, de convoquer la Presse.

AU CHAMP D'AVIATION

La réunion de dimanche avait dû être supprimée par suite de la violente tempête qui a soufflé sur la région et a démoli un hangar en construction et cent mètres de palissades.

Hier lundi, à 6 heures, le pilote Brindejonc des Moulinais, montant un monoplan Blériot, s'est élevé superbement au-dessus de l'aérodrome de l'avenue des Villas, puis, quittant la piste, il a survolé la ville dont il a fait le tour à une altitude moyenne de 200 à 300 mètres.

Les habitants l'ont suivi très intéressés. Après un vol de plus d'un quart d'heure, le gracieux monoplan a regagné l'aérodrome où il a atterri doucement.

Un moment les spectateurs éprouvèrent une certaine émotion. M. Brindejonc, en effet, qui descendait en vol plané, parut devoir toucher la palissade de clôture avant d'atteindre le sol. Mais, en pilote exercé, M. Brindejonc releva un peu son appareil et alla toucher terre près des hangars.

Il venait à peine d'atterrir que la pluie se mit à tomber. Dès lors les trois aviateurs rentrèrent leurs aéroplanes dans les hangars.

On n'espérait plus guère les voir voler quand, vers 8 heures, la pluie cessa. Champel et Beaud se décidèrent alors à s'élever et, tour à tour, exécutèrent, jusqu'à neuf heures moins le quart, alors que la nuit tombait déjà, plusieurs vols de durée très réussis.

Brindejonc tenta de repartir également, mais son moteur ayant des ratés, il dut y renoncer.

LILLE

Tragique partie de bouchon

RUE D'ARRAS

Un hangar s'écroule et ensevelit deux jeunes gens sous ses décombres. — Un mort. Est-ce la faute à la pluie?

Qu'il s'agisse d'audacieux aviateurs fendant les airs, à la recherche de la gloire, ou qu'il s'agisse de paisibles jeunes gens prenant simplement leurs ébats sur le « plancher des vaches », où l'on pourrait, du moins, se croire en sécurité, partout la mort fauche impitoyablement.

Lundi après-midi, à quatre heures, deux jeunes ouvriers, Gaston Dewelle, 18 ans, rue Luther, 20, empaqueteur de chicorée chez M. Haquet, fabricant, rue d'Arras, 101, et Marcel Fremeaux, 20 ans, rue Luther, 8, journalier chez M. Valdelièvre, fondeur, rue des Tanneurs, 33, jouaient au bouchon à l'estaminet des « Armes de France », situé à l'extrémité de la rue d'Arras, au n° 166, et occupé par M. Debachy, tonnelier.

Le hangar qui abrite le jeu de bouchon est placé au fond d'une cour ; les lourdes poutres qui constituaient la charpente de sa toiture s'appuyaient d'une part sur des piquets et de l'autre sur un mur haut de cinq à six mètres, qui protège un atelier de tonnellerie. Cette construction, assez vieille, ne paraissait pas bien solide, et l'on raconte dans le quartier que M. Debachy avait demandé à plusieurs reprises à M. Charles Bastien, rue d'Arras, 161, le propriétaire, de la consolider.

Jusqu'ici, cependant, les nombreux joueurs habitués de ce jeu de bouchon n'avaient manifesté aucune crainte. Dimanche après-midi vingt-cinq s'y étaient divertis sans qu'aucun incident se fût produit.

Gaston Dewelle et Marcel Fremeaux jouaient, eux aussi, en toute sécurité, lorsque soudain un, deux, trois crépitements se firent entendre, puis, brusquement, toute la toiture du hangar, entraînant avec elle la partie supérieure du mur, s'effondra.

Le bruit produit par cette chute attira dans la cour de nombreux curieux, qui s'empressèrent de dégager les joueurs.

MOIS	Roubaix-Tourcoing COTE précéd.	COTE 11 h. 30 Roubaix	COTE de 4 h. 15 Tourcoing	CLOTURE acheteurs	CLOTURE vendeurs	Anvers Type B précéd.	Anvers Type B jour	Le Havre MÉRINOS Côte 3 h. 45 précéd.	MÉRINOS jour	CROISÉES Côte de 3 h. 45 précéd.	CROISÉES jour	COTONS Cote de 4 h. précéd.	COTONS jour	CAFÉS Cote de 3 h. précéd.	CAFÉS jour	New-York CAFÉS Côte de 4 h. précéd.	New-York CAFÉS jour	MOIS	Liverpool COTONS cours de clôture précéd.	Liverpool COTONS cours de clôture jour
Juin	6 00	5 97 1/2	—	—	6 00	6 00	6 00	171 50	171	—	—	96 1/8	94 3/8	67 25	67 50	10 85	10 89	Courant	8 07	7 92
Juillet	5 95	5 90	5 97 1/2	5 95	5 97 1/2	5 925	5 925	172	171	—	—	95 3/4	94	67 25	67 50	10 88	10 94	Juin-Juillet	7 94	7 79
Août	5 87 1/2	—	5 90	5 90	—	5 875	5 875	173	172 50	—	—	95 1/2	93 7/8	67 25	67 50	10 80	10 83	Juillet-Août	7 89	7 74
Septembre	5 82 1/2	—	5 85	5 85	5 87 1/2	5 825	5 825	173	172 50	—	—	93 1/8	90 7/8	67 25	67 50	10 64	10 69	Août-Sept.	7 62	7 48
Octobre	5 77 1/2	—	—	—	—	5 775	5 775	173	172 50	—	—	88 1/2	86 7/8	67 25	67 50	10 48	10 53	Sept.-Octob.	7 28	7 14
Novembre	5 75	—	—	—	—	5 725	5 725	173	172 50	—	—	86 1/4	84 5/8	67	67 25	10 47	10 51	Oct.-Novem.	7 13	7 00
Décembre	5 70	—	—	—	—	5 725	5 725	173	172 50	—	—	85 3/4	83 7/8	66 75	67	10 45	10 49	Nov.-Déc.	7 08	6 95
Janvier	5 65	—	—	—	—	5 65	5 65	172 50	172 50	—	—	85 1/2	83 5/8	66 75	67	10 45	10 49	Déc.-Janv.	7 07	6 94
Février	5 62 1/2	—	—	—	—	5 575	5 575	172	172	—	—	85 3/8	83 3/8	66 75	67	10 45	10 50	Janv.-Févr.	7 07	6 94
Mars	—	—	—	—	—	5 55	5 55	172	172	—	—	85 1/4	83 3/8	66 50	66 75	10 45	10 50	Mars-Avril	7 08	6 95
Avril	—	—	—	—	—	5 525	5 525	172	172	—	—	85 1/8	83 1/8	66 50	66 75	10 46	10 51	Avril-Mai	—	—
Mai	—	—	—	—	—	5 50	5 525	172	172	—	—	85 1/8	83 1/8	66 50	66 75	10 47	10 51	Mai-Juin	—	—
Ventes	65.000 k.					45.000 k.		25 b.				9.000 b.		8.000 s.		9.000 s.		Ventes	6.000 b.	
Tendance	Cours du 19 juin					Soutenue		Calme				Soutenue		Soutenue		Soutenue		Tendance	Soutenue	

DERNIERS TÉLÉGRAMMES

Communiqué par MM. J. et H. CHARLET

New-York. — Cotons. — Recettes probables : 1100 balles.

MOIS	préc.	1er av.	2e av.	3e av.
Juillet	14,85	14,69	14,74	14,78
Août	14,59	14,41	14,52	.....
Septembre	13,62	13,41	13,50	.....
Octobre	13,27	13,19	13,22	.....
Décembre	13,30	13,19	13,22	13,22

Roubaix-Tourcoing. — Laines. — Affaires traitées à la corbeille :

Matin. — 15.000 k. à 5,97 ½, Juillet. — 30.000 k. à 5,90, Août. — Total : 45.000 k.

Soir. — 5.000 k. à 5,97 ½, Juillet. — 15.000 k. à 5,90, Août. — Total : 20.000 k.

Dernier N° 7898.

Dernier jour d'émission de filières sur Jules le 24 courant avant 4 heures.